

*Paix et sécurité mondiales**[Français]*

...l'Association des universités et collèges du Canada, la Chambre de commerce du Canada, la Conférence des Évêques catholiques du Canada, la Fédération canadienne de l'agriculture, la Fédération canadienne des étudiants, l'Institut canadien des affaires internationales, la Fédération canadienne des enseignants, la Coalition nationale des associations volontaires, le Conseil national canadien des organisations ethno-culturelles, le Comité central mennonite et le Conseil national de coopération internationale...

[Traduction]

...l'Association canadienne des professeurs d'université, le Conseil canadien des Églises, le Centre canadien pour le contrôle des armes et le désarmement, la Fédération de l'entreprise indépendante, le Congrès juif canadien, le Congrès du travail du Canada, la Confédération des syndicats nationaux, la Fédération des travailleurs du Québec, le Comité national d'action sur la situation de la femme, et le Conseil national des femmes du Canada.

Bien des gens pourraient alléguer, et je les comprends, qu'il vaudrait encore mieux que le plus grand nombre possible de particuliers et d'associations suggèrent des noms. Comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, il existe à l'heure actuelle dans les différentes régions du Canada des centaines et des centaines de groupes qui s'intéressent vivement à la paix et à la sécurité internationale.

La liste des associations que nous proposons est la plus représentative que nous ayons pu élaborer à pied levé étant donné le court préavis dont nous disposons. Les Canadiens qui s'intéressent à la paix et à la sécurité appartiennent en grand nombre à l'une ou l'autre de ces associations, voire même à plusieurs. Les Canadiens qui ne font partie d'aucune de ces associations mais qui en être, n'hésiteront pas du moins je l'espère, à se présenter devant le comité pour proposer d'autres groupes. Il faudrait ajouter d'autres organismes à la liste lorsqu'on étudiera le projet de loi en comité.

Jusqu'à il y a quelques instants, je crois que le gouvernement n'a pas encore tout à fait accepté nos propositions d'amendement concernant les nominations. Comme on ne peut apporter d'amendement à l'étape de la deuxième lecture que par consentement unanime, aucun organisme ne figure encore sur aucune liste. Le gouvernement n'a pas encore dressé de liste ni accepté notre formule.

Je crois comprendre que les libéraux soutiennent peut-être encore qu'ils devraient effectivement nommer les membres du premier conseil d'administration de l'Institut une fois que le ministre responsable aura consulté le chef de l'opposition (M. Mulroney) et le chef de chaque parti reconnu à la Chambre. L'ennui en l'occurrence, c'est que le consultant peut interpréter le terme «consultation» à sa guise. Il peut tout simplement se contenter d'écouter ce que son vis-à-vis a à dire pour ensuite nommer ceux qui, de l'avis exclusif du premier ministre, sont méritants. A mon avis, monsieur le Président, c'est adopter une attitude élitiste que de soutenir que les chefs des divers partis peuvent à la suite de négociations procéder aux nominations tandis que le comité permanent étudie le projet de loi en détail.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre, je vous prie. La présidence a écouté attentivement le député depuis le

début de son intervention. Je tiens à rappeler à tous les députés qu'il ne convient pas de parler des articles individuels d'un projet de loi à la deuxième étape de son étude. Il s'agit d'étudier le principe. Je me permets de vous lire le commentaire 381 de la 4^e édition de l'ouvrage de Beauchesne:

C'est à l'étape de la deuxième lecture qu'il convient d'entamer un débat et de proposer une motion relative au principe dont s'inspire la mesure. Lors de l'étude de la motion portant deuxième lecture, il est irrégulier de discuter les articles du projet de loi.

Je pourrais poursuivre, mais les députés reconnaissent habituellement que l'étude des articles individuels ne doit se faire que lorsque le projet de loi en arrive à l'étape de l'étude en comité.

M. Kilgour: Je n'ai pas fait allusion à quelque article que ce soit au cours des trois dernières minutes, monsieur le Président. Je crois parler du fondement, du principe même du projet de loi, non d'un article en particulier. Je respecterai bien sûr vos conseils, monsieur le Président.

Si nous voulons que ces organismes proposent eux-mêmes les membres, c'est que nous estimons ce procédé plus démocratique, plus objectif et donc susceptible d'aboutir à de meilleurs choix. Nous croyons que les personnes choisies de cette façon à partir d'une liste de noms auront d'emblée le respect de tous les Canadiens de sorte que la réputation de l'Institut sera assurée dès le départ.

Il existe déjà un précédent assez semblable dans la loi qui a servi à créer le Conseil économique du Canada. L'article 4(2) se lit comme suit:

Chacun des autres membres du Conseil est nommé après consultation avec les organismes représentatifs compétents et occupe sa charge pendant une période de trois ans...

Forts de ce précédent, nous pourrions aller un peu plus loin comme nous le proposerons dans un amendement, en désignant les organismes concernés et en exigeant que le gouverneur en conseil fasse son choix à partir de la liste des noms fournis. Et si cette formule donne de bons résultats, monsieur le Président, comme j'en ai l'espoir et la conviction, nous pourrions nous en inspirer dans d'autres domaines. Par exemple, des groupes représentatifs d'avocats et de citoyens pourraient décider qui est admissible à la magistrature provinciale, comme cela se fait déjà dans deux provinces. Comme un groupe d'architectes pourraient décider lequel d'entre eux devrait être désigné pour dessiner les plans d'une ambassade à l'étranger, et le reste. Il ne semble y avoir aucune limite aux possibilités d'application de cette formule vraiment démocratique qui permet une vraie participation.

Pour terminer, la chose essentielle à prévoir dans le projet de loi à l'étude, est d'établir un mécanisme propre à assurer démocratiquement la nomination des administrateurs. Faisons preuve d'un peu d'originalité et de confiance à l'égard d'organismes nationaux d'envergure pour une question qui les concerne eux, vous, moi et tous les Canadiens, monsieur le Président. Demandons leur d'établir une liste de noms d'hommes et de femmes. Montrons à tous les Canadiens que tous les partis à la Chambre souhaitent réformer nos procédés démocratiques, estimant que nos concitoyens sont capables de participer vraiment à la désignation des membres de ce nouvel organisme qui, espérons-nous, est promis au succès.